

# Bulletin Municipal MALIGNY



N° 69 - DECEMBRE 2019



## LE MOT DU MAIRE

Il n'est pas toujours facile d'écrire un article quand on sait que ce sera le dernier d'une longue série. Ce bulletin municipal a débuté du temps de Monsieur BERSEGOL, en mars 1979. Il a connu une sérieuse évolution, passant de l'impression au duplicateur à encre, puis à la photocopieuse pour finir chez un imprimeur avec de nombreuses photos illustrant la vie de notre village.

Sa parution n'a pas toujours été régulière avec, au minimum, une édition par an mais aussi avec, parfois, des flashes infos trimestriels. Le souci a toujours été de vous informer de la vie de notre village, de l'état des finances et des réalisations effectuées ou des projets en cours.

Aujourd'hui, le moment est venu de m'adresser à vous pour la dernière fois. Un peu d'émotion certes, mais aussi le sentiment d'avoir accompli ma mission. Après 12 ans au poste d'adjoint et 31 ans comme maire, le moment est venu de laisser la place et, j'espère, profiter quelque temps de la retraite.

Durant toutes ces années, j'ai essayé de servir au mieux notre village. Sans doute n'ai-je pas tout réussi, sans doute me suis-je fait quelques ennemis, sans doute ai-je commis des erreurs ? Mais, au cours de tous ces mandats, j'ai toujours agi sans esprit partisan, sans tenir compte de mes amitiés, mais en permanence avec le souci de rester neutre, de toujours défendre l'intérêt général avant les intérêts particuliers et de répondre aux besoins de notre collectivité. Les réalisations ont été nombreuses tant au niveau de la commune que du canton. Les diverses équipes municipales m'ont toujours épaulé dans ces actions et j'ai aussi bénéficié d'un engagement sans faille de notre secrétaire de mairie. Elles ont demandé beaucoup d'investissement personnel, parfois au détriment de la vie familiale, mais elles m'ont aussi apporté beaucoup de satisfactions.

Le 3 janvier 2020, au cours de la séance des vœux du conseil municipal, je vous ferai officiellement mes adieux. J'espère y retrouver tous mes amis car ce sera pour moi un moment émouvant et une page de ma vie qui se tourne définitivement. Bien évidemment, je resterai à Maligny, ce village que j'adore, mais comme simple administré.

A vous tous, merci pour le soutien que vous m'avez apporté. Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et vous présente mes meilleurs vœux pour 2020.

Gérard ARNOUITS

## Travaux voirie 2019

Pour le budget 2019, nous avons inscrit 110 000 € de crédits se décomposant en 20 000 € en fonctionnement et 90 000 € en investissement, charge à la commission voirie d'établir les priorités. Deux voies ont été retenues.



La première est la rue des Coteaux Fleuris, du chemin de la Montée jusqu'au CD 91. Une partie de la bande de roulement commençait à se dégrader et vu l'importance du trafic poids-lourds dans ce secteur, il convenait d'intervenir rapidement. Le choix a été fait de le renforcer avec un enrobé sur sa totalité, cette partie ayant été précédemment réalisée en enduit bicouche. Le coût de l'opération s'est élevé à 68 900 €.

La seconde est la rue de Châtillon. En 2010, nous avons refait une partie de cette rue en enrobé à froid. Il s'avère que ce procédé était peu fiable et la chaussée commençait à se fissurer et à se déformer. Nous avons opté pour la réfection complète de cette rue en enrobé à chaud, beaucoup plus résistant. Le coût de l'opération s'est élevé à 27 812 €.



L'ensemble de ces deux chantiers a provoqué un dépassement des crédits d'investissement mais compensé, à ce jour, par une dépense de seulement 8 576 € en fonctionnement. Il reste à financer le chemin rural N° 34, reliant la route de Tonnerre au Chemin des Fays. Un accord a été passé avec certains viticulteurs pour rouler des cailloux, la commune payant une entreprise pour le chargement et la mise en place.

Nous sommes actuellement sur une moyenne de renouvellement de notre voirie d'environ 10 à 12 ans. Deux rues échappent à cette règle, la rue du Moulin et le chemin des Hâtes. Ce dernier nécessitera un budget assez conséquent et une réflexion sur la meilleure façon de l'aménager vu l'activité viticole importante. Pour la dernière tranche de la Grande Rue, nous espérons que le Conseil Départemental la programmera pour 2020.

## RUE DE MERE



Depuis de nombreuses années, la réfection de la conduite d'eau de la rue de Méré était au budget du SIVU du Moulin des Fées. Nous attendions car le projet initial était de profiter de ce chantier pour enfouir en même temps le réseau électrique.

Le peu de subventions pour l'enfouissement du réseau électrique nous a fait abandonner cette idée. Mais, la multiplication des fuites d'eau dans cette rue nous a obligés à engager le changement de la conduite indépendamment du reste.



Ce chantier s'est révélé particulièrement difficile en raison de la nature du sol et de l'étroitesse de la rue pour les manœuvres des engins. De plus, les conditions météo n'ont pas été des plus favorables pour nos salariés.

Le chantier est terminé mais pas forcément les désagréments pour les riverains. La tranchée rebouchée, il faudra attendre quelques mois avant de réaliser la réfection de la chaussée. En effet, vu la nature du sous-sol, il est nécessaire qu'un premier tassement naturel, par infiltration de l'eau de pluie, se réalise. Une réfection trop rapide risquerait de générer une double dépense.

## ECLAIRAGE PUBLIC

La rénovation de notre éclairage public est pratiquement terminée. L'ensemble des points lumineux est désormais équipé d'ampoules led diffusant une lumière plus blanche et davantage orientées vers le sol. Chaque lampadaire est équipé d'un appareil permettant de signaler un défaut mais surtout de faire varier l'intensité lumineuse en fonction de nos choix. Cette variation peut être réalisée par secteur ou poteau par poteau.



Depuis le mois d'octobre, nous avons réglé une intensité de 100% jusqu'à 23 heures, puis de 50% de 23 h à 6 heures et enfin un retour à 100% jusqu'au lever du jour. Apparemment, cette diminution est passée inaperçue pour la majorité d'entre vous. Prochainement, nous ferons des essais avec une baisse à 30% et éventuellement à partir de 22 heures. Ce système permet une diminution conséquente de la consommation électrique tout en gardant un minimum d'éclairage.

Le coût de l'opération s'est élevé à 163 287,75 € HT dont 48 986 € à la charge de la commune, le syndicat, le SDEY finançant 70% de la dépense.

Nous avons profité de ce financement pour intégrer la réfection de l'éclairage de



l'espace Lafarge qui avait cessé de fonctionner depuis plusieurs mois. Les éclairages au sol, interdits aujourd'hui, ont été remplacés par des mats diffusant une meilleure lumière. Le coût de ce supplément a été de 37 767,11 € HT dont 11330,13 € à la charge de la commune.

Enfin dans le cadre de la résorption des zones noires, deux points lumineux devraient être installés rue du Stade, et un lampadaire solaire rue des Coteaux Fleuris. Pour ce dernier, le choix du solaire (environ 3 000 €) est lié à la difficulté d'implanter des poteaux dans la butte. Coût total 26 422,16 € dont 8 807,38 € pour la commune. La résorption des zones noires sera à continuer dans les années à venir.

## DEMOLITION MAISON FANTIN

Prévue depuis longtemps, la démolition de ce bâtiment a fait l'objet de bien des discussions au conseil municipal. Dans un premier temps, l'architecte des bâtiments de France souhaitait que cette longère soit conservée. Son état, assez délabré, aurait nécessité des travaux importants pour obtenir un piètre résultat. En effet le logement n'était pas très large et les pièces étaient en enfilade sans couloir de distribution. D'autre part, la charpente était entièrement à refaire.



Après analyse, la commune a décidé de représenter une demande de démolition. L'architecte des bâtiments de France ayant changé, nous avons obtenu un avis favorable. L'opération a été confiée à l'entreprise Marshall pour un montant initial de 21 405 € TTC. Au cours de la



démolition, il s'est avéré que le mur de séparation entre ce bâtiment et celui de la grange Lamblin (propriété de la commune) était prêt de s'écrouler. Nous avons choisi de le démolir et de reconstruire un pignon en parpaings en laissant une ouverture de 3 mètres dans l'attente de connaître le devenir de ce local : démolition partielle ou aménagement en lieu de stockage ? Ce choix a monté la facture à 34 066 € TTC.



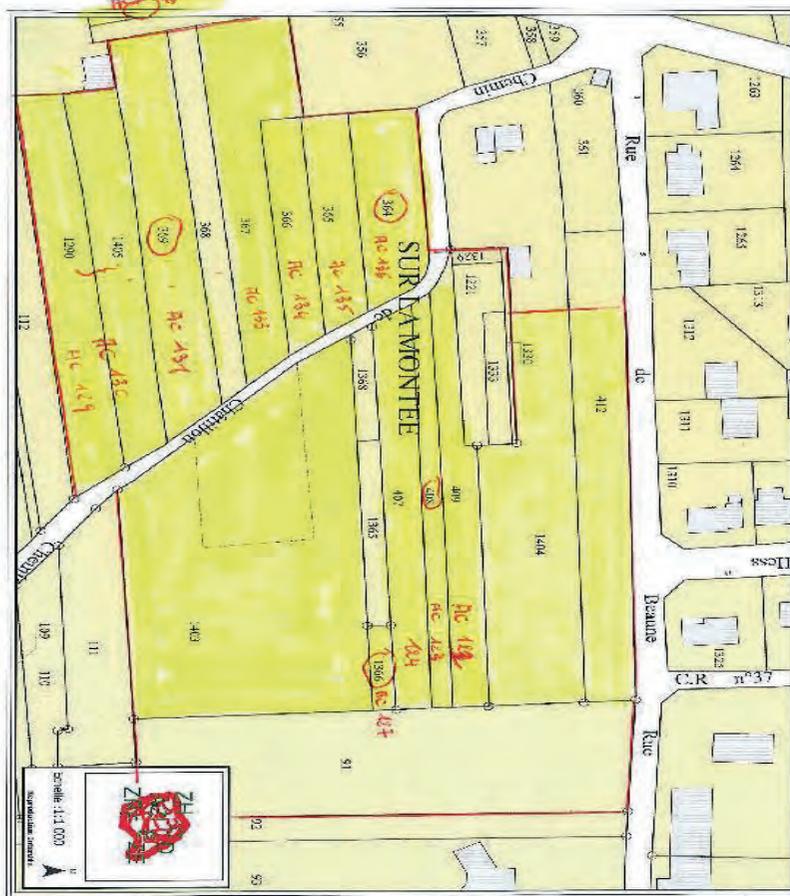
L'espace libéré sera aménagé en parking supplémentaire. Il conviendra de baisser le niveau des bordures de trottoir et de réaliser un enduit goudronné. Des idées ont été émises sur la suite à donner à l'aménagement de l'ancien bâtiment Lamblin. Une des difficultés est la présence d'une toiture entièrement en amiante et des caves qui commencent à s'affaisser. La démolition partielle sera-t-elle moins onéreuse que la réhabilitation ?

## Lotissement « Sur la Montée »

Dans le dernier bulletin municipal, nous vous indiquions deux zones susceptibles d'accueillir un lotissement. Le choix du conseil municipal s'est porté sur le lieu-dit « Sur la Montée ».

Une réunion s'est tenue avec l'ensemble des propriétaires de ce secteur. Il leur a été proposé plusieurs hypothèses à savoir la constitution d'une AFU (Association Foncière Urbaine) ou la vente directe des terrains à la commune. Un seul propriétaire étant favorable à l'AFU, cette solution n'a pas pu être retenue. Une discussion s'est engagée pour fixer un prix d'achat raisonnable par la commune, étant donné que les terrains concernés sont considérés comme agricoles et ne peuvent devenir constructibles sans des frais importants de viabilité.

Un accord a été conclu pour un prix de vente entre 5 000 et 6 000 € l'hectare. Le conseil municipal a tranché à 5 500 € l'hectare prenant en compte le prix des terres agricoles négociées actuellement entre 2 500 et 3 000 € l'hectare.

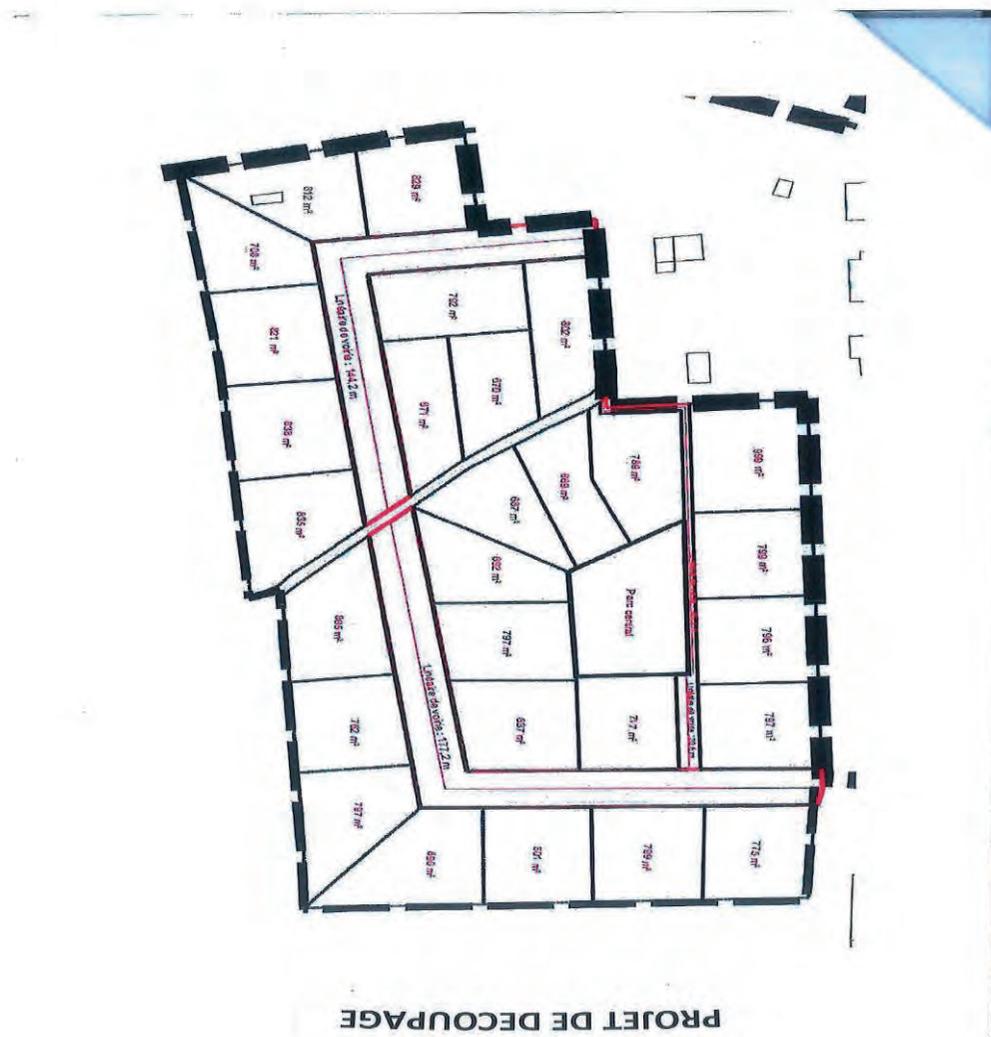


A ce jour une grande majorité a donné son accord pour la vente à la commune comme l'indique le plan ci-dessus (parcelles coloriées en jaune). Il

faut rappeler que, dans ce secteur, la commune a un droit de préemption urbain. D'autre part, une demande de déclaration d'utilité publique a été demandée et devrait aboutir favorablement, le commissaire enquêteur ayant déjà été nommé par le Préfet. Cette déclaration d'utilité publique donne à la commune le droit d'expropriation en cas de refus de vendre.

Les actes de vente des propriétaires favorables sont déposés chez le notaire et devraient être signés avant la fin de l'année.

Un avant-projet d'aménagement a été élaboré comme l'indique le plan ci-dessous. Il nécessitera une étude plus approfondie au moment du projet définitif. Pour ne pas fragiliser les finances de la commune, l'opération pourra se faire en deux tranches, la seconde n'étant lancée que lorsque les terrains de la première seront vendus.



Pour la deuxième possibilité de lotissement, une modification du PLU permet au propriétaire de commercialiser 5 lots d'environ 1 000 m<sup>2</sup> le long de la rue des Maisons Rouges.

## **ZONE D'ACTIVITES**

La vente des anciennes parcelles du CCAS, devenues propriété de la commune, sont sur le point d'être vendues à la communauté de communes. La vente devrait intervenir avant la fin de l'année.

Nous avons pris quelque retard en raison des démarches nécessaires à la dénonciation des baux avec les agriculteurs exploitants. Bien qu'ils aient donné leur accord, il convient de respecter une certaine procédure. En premier lieu la dénonciation par voix d'huissier, ce qui a été le plus long. Ensuite la fixation des indemnités d'éviction fixées à 3500 € de l'hectare pour notre secteur.

Ces indemnités sont à la charge du vendeur. Toutefois, compte tenu de leur montant et du prix de vente du terrain, il a été convenu avec la communauté de communes de se partager ces frais et de passer le prix de vente à 4 540 € l'hectare au lieu de 3 000 €.

Il semblerait que plusieurs demandes d'achat soient déjà parvenues à la communauté de communes, Maligny étant la seule commune ayant des terrains disponibles dans le Chablisien.



## SIVU DU MOULIN DES FEES

Pendant quelques semaines nous avons connu des perturbations sur notre réseau d'eau potable. Suite à des analyses de l'Agence Régionale de Santé, nous avons constaté une présence élevée d'examétazachlore dans l'eau brute de la source du Moulin des Fées. Cette molécule, provenant d'un désherbant à colza, se décompose en deux sous-produits qui, à forte dose, pourraient être néfastes pour la santé.

Notre station de traitement est équipée de deux filtres à charbon actif qui permettent d'absorber tous les pesticides contenus dans l'eau brute. Toutefois, sa granulométrie ne permettait pas de retenir ces nouvelles molécules beaucoup trop fines. Nous n'avions pas un taux très élevé dans l'eau traitée mais nous étions au-dessus du seuil toléré par l'ARS.

Face à cette situation, nous avons prévenu les mairies et cherché avec la SAUR le meilleur moyen d'y remédier. Nous avons opté pour le changement du charbon actif et la mise en place d'un charbon avec une granulométrie beaucoup plus fine et capable de capter ces nouvelles molécules. Aujourd'hui, la qualité de l'eau est revenue à la normale et ne contient plus aucune trace de pesticide.

Par contre, cette modification n'est pas sans impact financier. Le changement de l'ancien charbon actif coûtait environ 22 000 € et avait lieu tous les quatre à cinq ans. Le nouveau charbon nous a coûté 51 000 € et son changement sera plus fréquent car sa fine granulométrie entraîne une saturation plus rapide.

La période de sécheresse que nous avons traversée a provoqué une baisse du débit de notre source, mais n'a pas provoqué de manque d'eau pour la distribution aux abonnés. Dans le courant de l'année, avec le département, nous avons réalisé des mesures de débit. Nous étions sur une évaluation entre 2 000 et 2 500 M3 jour. En réalité, le débit se situe aux environs de 7 à 8 000 M3 jour. Ceci laisse supposer que le bassin d'alimentation est beaucoup plus vaste que celui que nous croyions et donc plus difficile à protéger.

Enfin, une étude est en cours pour établir un schéma directeur de l'eau potable avec la recherche de fuites, le projet d'interconnexion avec le réseau de Venouse-Rouvray et de création d'un deuxième château d'eau.

## **DON A LA COMMUNE**

L'usage veut que nos concitoyens s'adressent le plus souvent à la commune pour réclamer un document, un service, une information. Il est beaucoup plus rare qu'ils viennent vers nous pour donner quelque chose.



Ce fut pourtant le cas, cette année, de la part de Madame et Monsieur DUPUIS. Suite à son départ pour la maison de santé de Ligny-le-Châtel, le docteur a réaménagé son habitation. Dans l'ancienne salle d'attente et dans le hall d'entrée se trouvait une collection complète des affiches des diverses St-Vincent Tournantes du Chablisien. Toutes étaient sous verre, encadrées avec goût et représentant une valeur non négligeable. Ils ont proposé d'en faire don à la commune.

Elles représentent une part de l'histoire de nos communes viticoles. Elles trônent désormais dans l'entrée et sur les deux côtés des escaliers du Caveau. Les utilisateurs de cet équipement nous font tous des compliments pour cette belle collection.

Nous en remercions vivement nos généreux donateurs.

## **REPAS DES AINES**

Le 23 octobre s'est tenu notre traditionnel repas des aînés.

Moins nombreux que les années précédentes en raison des décès ou de la maladie, ils ont tous apprécié l'excellent repas préparé par Stéphane Camus, notre traiteur habituel.

A l'entrée, nos invités étaient accueillis par deux danseuses de cabaret, légèrement vêtues. Leur spectacle a été très applaudi surtout par ces messieurs.



## LOGEMENTS LOCATIFS

La commune possède un nombre conséquent de logements à louer. Dans la majeure partie des cas, tout se passe bien mais il arrive que nous rencontrions les pires ennuis.

Ce fut le cas pour le pavillon de la rue du docteur Hess, où, après le départ du locataire nous avons dû investir environ 30 000 € pour les réparations mais aussi une amélioration du logement (peinture, parquet, chauffage...).

C'est de nouveau le cas avec l'appartement situé au dessus de l'école. Après de nombreux incidents de paiement, nous avons dû faire appel à un huissier. La situation semblait s'être stabilisée et l'ensemble des loyers récupérés. Hélas, elle s'est rapidement reproduite et, conformément au jugement de justice, suite au premier incident de paiement, la commission départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations a pris une décision d'expulsion avec effet au 31 août 2019.



Ce n'aurait pu être qu'un aléa comme en rencontre tout propriétaire bailleur. Mais notre surprise fut grande quand nous avons pu récupérer les clés du logement pour constater l'état du logement. L'huissier, chargé de l'état des lieux nous avait prévenus du mauvais état mais nous ne nous attendions pas à une telle dégradation.

Aujourd'hui, il faut refaire l'ensemble des peintures, changer le WC, refaire la salle de bain, changer le carreau de la porte d'entrée, revitrifier le parquet, changer la ventilation et réparer des trous dans un mur. Bilan de l'opération, nous devons engager 15 000 € de réparations. Il faudra environ 3 ans de loyer pour amortir la dépense. Il est vrai qu'il était plus facile d'insulter les élus sur les réseaux sociaux que d'entretenir le logement. Veuillez excuser cette saute d'humeur mais trop, c'est trop.

## EVENEMENTS A LA UNE SUR LE SITE INTERNET DE LA MAIRIE

### Vœux 2019.

Le conseil municipal avait invité toute la population à célébrer la nouvelle année autour d'un verre de Chablis et de quelques gourmandises salées et sucrées, au Caveau. Le maire a fait le point sur les travaux réalisés en 2018 ainsi que sur les manifestations organisées dans la commune. Il a pu ainsi remercier tous ceux qui donnent de leur temps au sein des associations pour animer le village. Puis il a adressé ses vœux à l'assistance avec l'espoir que l'année à venir soit la meilleure possible pour tous.

Les enfants nés dans l'année ont reçu un cadeau pour fêter leur venue parmi nous et certains ont déjà pu jouer les artistes en faisant un sourire à l'objectif.



### Le printemps 2019.

C'est le printemps depuis le 20 mars selon le calendrier mais aussi au sein de la nature qui retrouve des couleurs après le repos hivernal, une renaissance porteuse de l'espoir des beaux jours au cœur de notre village bourguignon.

Les premières fleurs égaiant les massifs ou décorent les rameaux des arbres d'ornement. Même le Serein s'est refait une santé en remplissant bien son lit après l'épisode pluvieux de la première quinzaine de mars qui a affiché 62 mm.

Le vent, les « hâles » de mars, a bien secoué les arbres en les débarrassant de leurs branches mortes, et remanié quelques toitures en se jouant des tuiles vagabondes, un grand toilettage de printemps qui a, par contre, parfois, encombré les voies communales.



## Un défilé du 8 mai sous la pluie.

Après les gelées matinales de ces trois derniers jours qui ont menacé la végétation et fait veiller les vigneronns au chevet des treilles grelottantes, c'est la pluie qui s'est invitée lors de la cérémonie du 8 mai 2019.

Une armée de parapluies a animé le défilé et la sonnerie aux morts a retenti sous une pluie battante. Quant aux paroles du discours du maire, elles ont eu bien du mal à se frayer un chemin parmi les gouttes qui dansaient sur les toiles des « pépins » et rebondissaient allégrement sur l'asphalte pour mieux imbiber le bas des pantalons ou rafraîchir les chevilles.



## Fête des voisins 2019.

Si la date du 31 mai, décalée d'une semaine par rapport à « l'officielle », a permis de profiter d'une agréable soirée d'été, les amateurs de sorties en week-end, qui profitaient du long pont de l'Ascension, se trouvaient loin de nos murs. Pourtant, ils étaient presque soixante, voisins et voisines, rassemblés dans le quartier de Picardie, au pied de l'arbre de la liberté, et une trentaine à l'Espace Lafarge, pour partager cet instant inoubliable de convivialité autour d'une bonne bouteille et d'un plat régional confectionné « maison ».



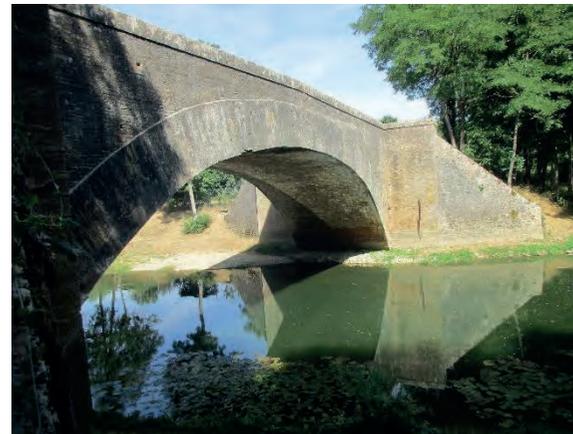
## Un été de canicule.

Ne voyez ici ni le titre d'un roman, ni celui d'une série télé, mais un constat climatique dans notre région.

En ce 21 juillet 2019, cela fait déjà plus d'un mois qu'il n'a pas plu, ce qui ne plaît pas du tout à la végétation qui souffre et se recroqueville. En sept mois, on n'a totalisé que 286 mm de précipitations. L'herbe est aussi jaune que la paille et les prairies ressemblent aux champs fraîchement moissonnés, disons plutôt dernièrement moissonnés car la chaleur est bien installée même si certaines nuits restent encore fraîches grâce à un flux de nord. Le thermomètre dépasse allégrement les 30 ° à l'ombre, l'après-midi, et il va flirter avec les 40 ° dans les jours à venir, histoire de faire tomber des records. Ce sera la deuxième canicule de l'été après celle de la dernière semaine de juin. Le mois d'août cherchera-t-il à imiter ses prédécesseurs ?

Le niveau du Serein est très bas, ses eaux se perdent au fond de son lit qui peut se traverser, par endroits, en se mouillant à peine les pieds, comme un vulgaire ruisseau. Il ne fait illusion que sur une dizaine de mètres en amont du grand pont dont on peut découvrir l'arche en la franchissant, dessous, à sec.

Notre secteur est en alerte sécheresse renforcée depuis le 19 juillet et l'usage de l'eau est fortement réglementé, une situation qui se renouvelle chaque année et qui interroge sur la gestion future de nos réserves naturelles.



## Eclairage public.

Il vient d'être complètement rénové avec tous les points lumineux équipés en ampoules de type Led, programmables depuis la mairie. Seul l'espace Lafarge est encore en travaux en cette fin d'octobre 2019, tandis que d'autres luminaires devraient bientôt être posés dans des zones urbanisées non alimentées actuellement.

Si cet équipement représente un gros investissement, la commune a été bien aidée par la subvention du S.D.E.Y, le syndicat départemental d'Energies de l'Yonne dont elle est adhérente.

Maintenant, les économies vont se concrétiser grâce à la faible consommation de cet éclairage dont on peut aussi réduire l'intensité comme cela a déjà été réalisé pendant une partie de la nuit sans que personne ne le remarque vraiment.



## Maligny à l'heure du marathon de Chablis.

L'itinéraire de la 1<sup>ère</sup> édition du marathon de Chablis passait par Maligny, en ce samedi 26 octobre 2019, jour de la Fête des vins, et les habitants ont pu voir et encourager près de 1500 coureurs tant sur la course mythique (768 inscrits) que sur le semi-marathon (710 inscrits).

Par un beau soleil d'automne, les athlètes arrivaient de Villy puis traversaient tout le village où un ravitaillement était prévu à l'Espace Lafarge, dans une ambiance festive. Si les plus compétitifs ne s'arrêtaient qu'à peine, à ce 31<sup>ème</sup> km (9<sup>ème</sup> km pour le semi-marathon), pour se désaltérer et absorber des aliments très énergétiques, d'autres prenaient le temps et faisaient une petite pause avant de repartir de plus belle en direction des Roncières et de la dernière partie du parcours bien accidentée. Pour certains, l'important était de participer et d'arriver au bout de ces 42,195 km, ou des 21,0975 km, dans les délais, ce qui est déjà une belle performance. De nombreux coureurs étaient costumés, faisant le bonheur des photographes amateurs.

Le vainqueur du marathon, Michel Verhaeghe, a bouclé le parcours très vallonné en 2h 44min 26 s et la première féminine, Aurélie Dombrowski en 3h 39min 44s.

Le vainqueur du semi-marathon, Alexandre Hellio a mis 1h 19min 42s et la première féminine, Charline Marchetti, 1h 40 min 14 s, pour relier Pontigny à Chablis.

Des sportifs habitant Maligny ou originaires du village et des villages avoisinants ont réalisé de jolis chronos sur les deux courses.



## 11 novembre 2019.

Après les fastes de l'année passée avec la célébration du centenaire de l'armistice de la Grande Guerre 1914-1918, c'est à une cérémonie plus simple qu'était conviée la population par la municipalité, en ce 11 novembre 2019.

D'un monument à l'autre, le défilé a parcouru les rues du village en pensant aux Enfants de Maligny morts pour la France pendant cette guerre ainsi qu'à tous ceux qui ont perdu la vie au cours des différents conflits.

Un arrêt a été marqué devant la plaque commémorative, en hommage aux Déportés de Maligny en 1944 et 1945, près de l'olivier, symbole de la paix, lieu de mémoire inauguré deux jours avant, à l'initiative du Comité Malinéen pour la Mémoire.



## REUNION DU LUNDI 29 OCTOBRE 2018

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 20h 30mn, sous la présidence de Gérard ARNOUITS, Maire.

Présents : Maurice BARBE. Luc NOLET. Olivier SAVARY. Philippe SODOYER. (adjoints). Florence CHAMON. Danièle BROUIN. Denis LOROT. Bruno DI BLAS. Thierry CORBERON. Damien GAUTHIER. François TURCIN. Xavier DUCHET. (conseillers municipaux).

Absente excusée : Lénia HOUEL (pouvoir M.BARBE).

Absent : Xavier RATTE.

Secrétaire de séance : Thierry CORBERON.

Il est donné lecture du compte-rendu précédent qui n'appelle aucune observation.

Il est passé à l'ordre du jour.

### ZONE D'ACTIVITÉS

Les élus sont informés qu'une entreprise a demandé à s'implanter dans la zone d'activités et qu'une autre souhaiterait s'agrandir.

Les zones d'activités étant maintenant de la compétence de la communauté de communes ce sujet sera à l'ordre du jour de la réunion de bureau du 12 novembre prochain.

Le financement de la zone sera supporté par la communauté de communes, le réseau d'eau potable par le SIVU du Moulin des Fées et le réseau d'eau pluvial par la commune.

Il est demandé aux élus s'ils acceptent de vendre la surface utile à l'extension de la zone d'activités à la communauté de communes. Les élus, après en avoir délibéré décident de vendre le terrain, par 12 voix pour et 2 abstentions (X.DUCHET et F.TURCIN).

### PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Les élus sont informés que le dossier d'enquête publique pour la modification des zones 1 AU, lieudit « la montée » et lieudit « sur le chemin de Ligny » est en cours depuis le 22 octobre et se terminera le 30 novembre.

Un débat s'engage sur les zones à aménager.

### PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATIONS (PPRI)

L'enquête s'est terminée le 19 octobre mais à ce jour, les conclusions du commissaire enquêteur ne nous ont pas été transmises.

**Syndicat du bassin du Serein** : un mél nous a été adressé stipulant que l'entretien des cours d'eau non domaniaux était à la charge de leur propriétaire.

Il est remis aux élus le compte-rendu de la réunion du syndicat, du 27 septembre, à Massangis.

### INFORMATIONS DIVERSES

- ❖ Cérémonie – il est porté à la connaissance des élus le circulaire de la Préfecture pour la commémoration du centenaire du 11 novembre. La directrice avec ses élèves participera à la cérémonie, les enfants liront les noms inscrits sur le monument aux morts, chanteront « la Marseillaise » et réciteront un poème.

- ❖ Répertoire électoral unique (REU) – l'inscription sur les listes électorales se fera sur une liste unique et permanente gérée par l'INSEE. Le maire se voit transférer, en lieu et place des commissions administratives qui sont supprimées, la compétence pour statuer sur les inscriptions et radiations des électeurs. Les inscriptions seront prises toute l'année. En cas d'élections, la limite d'inscription sera fixée au dernier jour du 2<sup>ème</sup> mois qui précédera le scrutin.
- ❖ Chablis bouge son cru – cette association organise une balade gourmande tous les ans dans une commune viticole et souhaiterait que l'édition 2019 se déroule sur Maligny, le dimanche 28 avril, avec un parcours d'environ 12km jalonné tous les 3km de dégustations. Un appel aux bénévoles sera fait afin de les aider dans leur tâche.
- ❖ Tennis – le bilan financier de cette association est remis aux élus. Le nouveau président est M. Joshua CORNETTE
- ❖ Voirie – les élus sont informés de la réorganisation des services routiers départementaux
- ❖ Responsabilité – il est remis aux élus une décision de la cour de cassation de février 2017 relative à la prise illégale d'intérêts dans un dossier.

## REUNION DU LUNDI 10 DÉCEMBRE 2018

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 20h 30mn, sous la présidence de Gérard ARNOUITS, Maire.

Présents : Maurice BARBE. Luc NOLET. Olivier SAVARY. Philippe SODOYER. (adjoints). Florence CHAMON. Denis LOROT. Bruno DI BLAS. Thierry CORBERON. Damien GAUTHIER. François TURCIN. Lénia HOUEL. Xavier RATTE. (conseillers municipaux).

Absents : Xavier DUCHET. Danièle BROUIN.

Secrétaire de séance : Florence CHAMON.

Il est donné lecture du compte-rendu précédent qui n'appelle aucune observation.

Il est passé à l'ordre du jour.

### PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

L'enquête pour la modification simplifiée du PLU étant terminée, les observations sont examinées, à savoir :

- que les remarques portent principalement sur la circulation sur la rue des Maisons Rouges or l'orientation d'aménagement sur le lieu-dit « Chemin de Ligny » précise bien que l'accès principal de cette zone sera à l'est, sur la RD 91, et que seuls quelques accès seront directement sur la rue des Maisons Rouges, ce qui n'entraîne qu'un trafic très modéré. Possibilité de mettre cette voie en sens unique, si trafic trop intense.

- que la demande des services de l'Etat d'inscrire un nombre minimal de logements dans les orientations d'aménagement (24 logements «Chemin de la Montée» et 26 logements «Chemin de Ligny»).

Ce projet est adopté par 12 voix pour et 1 contre (L.HOUEL).

## ÉCOLE MATERNELLE

Afin de vendre l'école maternelle il convient de désaffecter cette propriété qui n'abritait qu'une école maternelle et n'héberge donc plus de service public.

L'abri bus restera à disposition de la commune, un bail emphytéotique sera passé en l'étude de Maître TOPIN. Le panneau d'affichage communal restera en place mais le panneau publicitaire sera retiré.

## RÉPERTOIRE ELECTORAL UNIQUE

La réforme pour les inscriptions sur la liste électorale est expliquée aux élus.

Une commission sera créée, composée d'un représentant de la commune, un de la Préfecture et un du Tribunal de Grande Instance.

Les délégués communaux seront : Damien GAUTHIER, en qualité de titulaire et Florence CHAMON, en qualité de suppléante.

---

## REUNION DU JEUDI 17 JANVIER 2019

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 20h 30min, sous la présidence de Gérard ARNOUITS, Maire.

Présents : Luc NOLET. Olivier SAVARY. Maurice BARBE. Philippe SODOYER. (adjoints). Bruno DI BLAS. Thierry CORBERON. Denis LOROT. Xavier RATTE. François TURCIN. Florence CHAMON. Xavier DUCHET. D.BROUIN. (conseillers municipaux).

Absents excusés : Lénia HOUEL (pouvoir D.BROUIN). Damien GAUTHIER (pouvoir O.SAVARY).

Secrétaire de séance : Xavier DUCHET.

Il est donné lecture du dernier compte-rendu qui n'appelle aucune observation.

Il est passé à l'ordre du jour.

### Subventions

Il est proposé que le montant alloué aux associations soit le même que l'an passé afin de prendre en compte les baisses de dotations de la commune.

Un débat s'engage par rapport à l'aide allouée au Comité des Fêtes. Il avait été évoqué l'an passé que l'aide pourrait être augmentée compte tenu des manifestations proposées. Il est passé au vote ; 9 voix pour augmenter la subvention et 6 voix contre. Il est décidé de verser la somme de 750€.

La subvention pour le club de l'amitié est suspendue dans l'attente d'une éventuelle reprise d'activités.

ADILY : 104€ ; ADMR : 400€ ; Amicale des pompiers : 800€ ; Association Sportive du Serein : 200€ ; Association des conjoints survivants : 120€ ; Coopérative scolaire : 200€ ; Croix rouge : 150€ ; Judo club cantonal : 150€ ; SIADPPA : 475€ ; Tennis club : 180€ ; Reversement des vacations aux pompiers : 2 000€ ; remboursement des cartes de bus : 2 000€ et participation au voyage à la neige à hauteur de 137€ par élève soit 4 521€.

Aide à la stérilisation des chats, ce sujet sera « redébatu » ultérieurement.

Tennis club – Luc NOLET informe les élus que faute d'inscrits, l'école de tennis sera inactive jusqu'à la rentrée de septembre prochain.

## Questions diverses

**Eclairage public** – un devis nous avait été adressé pour modifier l'éclairage avec la pose de « leds » et une participation à hauteur de 60% du montant HT. A partir de 2019 le taux d'aide passant à 70%, notre dossier a été reporté.

**Préparation budgétaire** – il est demandé aux commissions de se réunir afin de faire chiffrer les travaux éventuels.

En ce qui concerne les bâtiments : « propriété Fantin » à démolir (voir porte pour accéder chez « Lamblin »), cave à surveiller dans la même propriété, logement 1 à refaire, problème éclairage public espace Lafarge.

Dates de réunion des commissions : Commission de la voirie le mardi 22 janvier à 17h 30mn, la commission environnement le vendredi 1<sup>er</sup> février à 18h et la commission des bâtiments le samedi 2 février à 9h.

## Informations diverses

Eau à consommation humaine – la dernière analyse est communiquée aux élus.

Girodmédias – une visite a été effectuée le 29 octobre, le panneau « Littéa Coiffure » a été retiré à la demande de l'intéressée.

C.C.Chablis, Villages et Terroirs – le compte-rendu de la séance plénière du 27 septembre est remis aux élus.

Association Sportive du Serein – le bilan de cette association est fourni à chacun.

GEMAPI – il était prévu que la communauté de communes prenne en charge la participation des communes. A partir de 2019, cette taxe sera directement prélevée sur les contributions.

---

## REUNION DU LUNDI 18 FEVRIER 2019

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 20h 30min, sous la présidence de Gérard ARNOUITS, Maire.

Présents : Luc NOLET. Olivier SAVARY. Maurice BARBÉ. Philippe SODOYER. (adjoints). Thierry CORBERON. Denis LOROT. Xavier RATTE. François TURCIN. Florence CHAMON. Damien GAUTHIER. D.BROUIN. (conseillers municipaux).

Absents excusés : Lénia HOUEL (pouvoir M.BARBE). Xavier DUCHET (pouvoir D.BROUIN). Bruno DI BLAS (pouvoir D.LOROT).

Secrétaire de séance : L.NOLET.

Il est donné lecture du dernier compte-rendu qui n'appelle aucune observation.

Il est passé à l'ordre du jour.

### **Syndicat d'Energies**

Nous avons signé une convention financière avec le Syndicat pour la rénovation complète du parc d'éclairage public et la pose de 5 horloges.

Le montant du devis s'élevait à la somme de 127 222.98€ HT, la TVA étant récupérée par le Syndicat, et il nous était demandé une participation de 60%, soit : 76 333.79€, les 40% restant, soit : 50 889.19€ étant à la charge du syndicat.

Le 11 décembre 2018, une réunion s'est tenue au Syndicat et un nouveau règlement financier plus avantageux pour les communes a été voté.

Nous avons donc demandé au syndicat de bien vouloir réétudier notre dossier.

Un nouveau devis a été établi pour une prestation supérieure au prix de 163 287.75€ HT avec une **participation de 30%** de notre part, soit : **48 986.33€**, les 70% restant, soit : 114 301.42€ à la charge du syndicat.

Les élus mandatent le maire pour signer la convention.

### **Voirie**

M.BARBÉ a rencontré différentes entreprises afin de faire chiffrer les travaux de voirie demandés par la commission, à savoir : la rue de Chatillon, la rue des Coteaux fleuris, les tampons d'égout sur la Grande Rue et le pluvial, rue du Moulin. Il a été demandé que soient réactualisés les devis pour les trottoirs rue de la Mairie, rue du Temple et rue Notre-Dame. Le chemin des Hâtes sera étudié tant pour l'écoulement du pluvial que la réfection de la chaussée.

Un devis a été fait par l'entreprise Barbier de Varennes pour la réfection d'un chemin perpendiculaire à celui de la vallée d'Ouziou.

La responsable du Conseil Territorial s'est déplacée vendredi dernier. La traversée du CD 91, côté Chablis, sera à étudier, la partie de la Grande rue de la rue de Méré à la sortie Nord et le CD 91 côté Ligny-le-Châtel avec la traversée du Ru de Vaufroux. Pour le CD 35 (rue des écoles et rue du Temple) il est proposé un enduit, toutefois, toutes les routes étant refaites en enrobé au cœur du village, l'affaire est à suivre.

### **Bâtiments**

Portail du logement sis 12 rue des écoles. Les réparations utiles ont été assurées par l'employé communal.

Logements «Lafarge» quelques affaisements (entre les plinthes et le carrelage) ont été constatés dans les logements 1, 2 et 3 qui ont été réparés par l'employé communal.

Logement 1 – les sols sont à refaire (parquet ou PVC) ainsi que les papiers.

Eglise : l'entreprise Marshall assurera les réparations utiles au plafond.

### **Environnement**

L'entreprise « Poulain Paysages » pourrait assurer les plantations « rue du Docteur Hess ».

### **Questions diverses**

Cahier d'expression citoyenne – 3 personnes se sont manifestées.

Marathon de Chablis, le samedi 26 octobre – le ravitaillement est prévu dans l'espace Lafarge.

### **Informations diverses**

Société de pêche – le Président souhaiterait mettre des panneaux le long du Serein. La municipalité accepte cette pose sur les terrains communaux.

Comité des Fêtes – il est à regretter que des manifestations aient dû être annulées, faute de bénévoles. Toutefois, 3 nouveaux membres se sont inscrits lors de l'Assemblée Générale.

## **REUNION DU MARDI 26 MARS 2019**

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 20h 30min, sous la présidence de Gérard ARNOUITS, Maire.

Présents : Maurice BARBE. Luc NOLET. Olivier SAVARY. Philippe SODOYER (adjoints). Bruno DI BLAS. Xavier DUCHET. Thierry CORBERON. Damien GAUTHIER. François TURCIN. Denis LOROT. Lénia HOUEL. Danièle BROUIN. Xavier RATTE (conseillers municipaux).

Absente excusée : Florence CHAMON (pouvoir O.SAVARY).

Secrétaire de séance : X.RATTE.

Il est donné lecture du compte-rendu précédent qui n'appelle aucune observation.

Il est passé à l'ordre du jour.

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Il est présenté le compte administratif de l'exercice 2018 qui s'élève pour la section de fonctionnement à la somme de 623 030.79€ en dépenses et à la somme de 783 940.18€ en recettes, soit un résultat positif de 160 909.39€, et pour la section d'investissement à la somme de 302 466.51€ en dépenses et à la somme de 318 613.91€ en recettes, soit un résultat positif de 16 147.40€. D'où un résultat général positif de 177 056.79€.

**Compte de gestion du percepteur** – ce document est identique à notre compte administratif.

### **BUDGET PRIMITIF 2019**

Il est soumis le budget primitif établi par la commission des finances qui s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à la somme de 900 000€, et, en recettes et en dépenses d'investissement à la somme de 347 900€.

**Taux** : ce budget a été établi en maintenant les taux, à savoir : taxe d'habitation : 9.72% ; foncier bâti : 15% ; foncier non bâti : 25.59%

### **Questions diverses**

**Eau potable** – Gérard ARNOUITS rappelle aux élus que les maires des communes du SIVU et du SIAEP ont décidé de conserver la compétence eau potable jusqu'au 31 décembre 2025 et ils ont aussi émis le souhait

de fusionner les deux syndicats à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Il est demandé aux élus s'ils seraient favorables à la fusion du SIVU et du SIAEP au 1<sup>er</sup> janvier 2020 comme il en avait été décidé en 2016.

Les élus, à l'unanimité, souhaitent la fusion des deux syndicats des eaux en un seul dénommé : SIAEP du Moulin des Fées qui regrouperait 11 communes.

---

## REUNION DU JEUDI 18 AVRIL 2019

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 20h 30min, sous la présidence de Gérard ARNOUITS, Maire.

Présents : Maurice BARBE. Luc NOLET. Olivier SAVARY. (adjoints). Bruno DI BLAS. Thierry CORBERON. Damien GAUTHIER. François TURCIN. Denis LOROT. Danièle BROUIN. Xavier RATTE (conseillers municipaux).

Absents excusés : Florence CHAMON (pouvoir O.SAVARY). Lénia HOUEL (pouvoir M.BARBE). Xavier DUCHET.

Absent : Philippe SODOYER.

Secrétaire de séance : Damien GAUTHIER.

Il est donné lecture du compte-rendu précédent qui n'appelle aucune observation.

Il est passé à l'ordre du jour.

### COMMISSION DE LA VOIRIE

La commission de la voirie s'est réunie le mardi 2 avril à 18h 30min, Maurice BARBE explique le programme proposé pour cette année :

La réfection en enrobé de la rue de Chatillon et de la rue des Coteaux fleuris (du carrefour avec la rue des écoles, à la route de Chablis).

La reprise des tampons de la Grande rue.

La création d'un gué, lieu-dit Vallée Martin.

L'entreprise proposée par la commission est la COLAS. Les élus entérinent les propositions de la commission.

Sont différés, les travaux suivants : la route des Jeiges, la réfection des trottoirs de la rue du Temple et le chemin de l'Homme mort au niveau de la vallée d'Ouziou et la route des Roncières.

### COMMISSION DES BÂTIMENTS

La commission des bâtiments s'est réunie le mercredi 10 avril, à 18h. Olivier SAVARY fait l'inventaire des travaux proposés. Les élus entérinent les propositions de la commission.

### ESPACE LAFARGE

L'éclairage étant hors service, il a été demandé au Syndicat d'électrification d'établir un devis pour sa réfection totale qui s'élève à la somme de 36 175.11€ HT (pose de 10 mâts et lanternes en led, 4 projecteurs et 3 bornes lumineuses). Le syndicat participe à hauteur de 70% soit 26 436.98€ HT + la TVA et notre commune aurait un reste à charge de 11 330.13€.

Les élus acceptent cette proposition.

## BUREAU DE VOTE - DIMANCHE 26 MAI 2019

8h à 10h 30 : Maurice BARBE. Lénia HOUEL. Denis LOROT.

10h 30 à 13h : Olivier SAVARY. Xavier RATTE. François TURCIN.

13h à 15h 30 : Luc NOLET. Florence CHAMON. Danièle BROUIN.

15h 30 à 18h + dépouillement : Philippe SODOYER. Thierry CORBERON. Bruno DI BLAS.

### Questions diverses

**Bancs de l'église** – Gérard ARNOUITS propose qu'une souscription soit lancée, comme en 1998, afin de renouveler les bancs de l'église. La commune pourrait participer à la même hauteur de ce que la souscription rapporterait (une réponse pour le 31 mai sera demandée). Le comité paroissial participerait et peut être le comité de Saint-Vincent.

Les élus sont favorables à cette proposition.

### Demande de participation financière

**L'école Saint Loup** qui accueille 4 enfants de notre village nous sollicite pour le financement des frais de fonctionnement. Les élus ne souhaitent pas financer cet établissement.

**L'ADAVIRS** nous sollicite également pour une subvention que les élus refusent.

### Informations diverses

**DGF** – une circulaire est remise aux élus sur cette dotation qui baisse chaque année depuis 2016.

**Girodmédias** – une prestation a été assurée le 26 mars dernier, ne détectant aucun problème.

**Entrée nord du village** – le pressoir a été installé, reste à poser les tonneaux

**Rue du Docteur Hess** – les plantations ont été faites par la SARL Poulin Paysages de Neuvy-Sautour et les employés communaux ont planté des forsythias.

**C.C.Chablis, Villages, Terroirs** – le compte-rendu de la réunion du 13 février est remis aux élus.

Gérard ARNOUITS informe les élus que le budget a été voté avec une augmentation de 2% des taux, les bases ayant aussi augmenté de 2%. En ce qui concerne l'assainissement, seules les communes adhérentes au Syndicat d'assainissement de la Garenne n'auront pas d'augmentation.

**Marathon** – des infos à 200 jours de cette manifestation sont données à chacun.

### Question des élus

Thierry CORBERON demande si l'on peut s'opposer à la pose de compteur Linky.

Chacun est libre de faire ce qu'il veut, c'est du droit privé, la commune n'a pas à intervenir. Toutefois, il semble que les personnes qui refuseraient la pose des compteurs se verraient facturer les relevés.

---

## REUNION DU MARDI 28 MAI 2019

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 20h 30min, sous la présidence de Gérard ARNOUITS, Maire.

Présents : Maurice BARBE. Luc NOLET. Olivier SAVARY. Philippe SODOYER (adjoints). Bruno DI BLAS. Thierry CORBERON. François TURCIN. Denis LOROT. Lénia HOUEL. Danièle BROUIN. Xavier DUCHET. Xavier RATTE (conseillers municipaux).

Absents excusés : Florence CHAMON (pouvoir O.SAVARY). Damien GAUTHIER (pouvoir F.TURCIN).

Secrétaire de séance : T.CORBERON.

Il est donné lecture du compte-rendu précédent qui n'appelle aucune observation.

Il est passé à l'ordre du jour.

### ZONE D'ACTIVITES

Concernant la vente de la parcelle cadastrée section ZH 205, d'une contenance de 6ha 99a 40ca, à la Communauté de Communes en vue de l'agrandissement de la zone d'activités, il est remis aux élus un extrait du code rural relatif à la résiliation d'un bail pour cause d'urbanisme.

L'article L.411-32 offre la possibilité de résilier à tout moment et de plein droit le bail portant sur des parcelles dont la destination agricole peut être changée et qui sont situées en zone urbaine du plan d'occupation des sols.

Le maire a rendez-vous avec un huissier mardi prochain à 11h car la résiliation doit être notifiée par un acte extrajudiciaire et prendra effet un an après sa notification, des précisions seront demandées quant aux indemnités, les textes n'étant pas très explicites.

Les élus, à l'unanimité, sont favorables aux propositions ci-dessus.

### ZONE A LOTIR

En ce qui concerne le projet de lotissement « sur la montée », les propriétaires des parcelles situées entre le chemin de la montée et la rue des coteaux fleuris ont donné leur accord pour vendre leurs terrains à la commune. Il y a donc la possibilité de faire une 1<sup>ère</sup> tranche et de chiffrer la viabilité pour l'ensemble de la zone.

Xavier DUCHET demande des explications quant à l'Association Foncière Urbaine (AFU).

Le souci est que les propriétaires doivent faire l'avance des fonds pour la viabilité et il semble que lors de la réunion du 20 mai dernier ils semblaient plus favorables à une vente à la commune.

Denis LOROT demande pourquoi :

- D.GAUTHIER a été invité à la réunion avec les propriétaires. Le maire lui avait demandé d'être présent par rapport à la législation d'une A.F.U.
- Il pense que du logement locatif apporterait plus d'enfants dans les écoles qu'un lotissement pavillonnaire.

- Il est insatisfait du zonage du PLU qui lui porte préjudice aujourd'hui avec les normes en vigueur par rapport aux exploitations viticoles et agricoles.

Xavier DUCHET suggère que l'on propose à M.BORDET d'acheter ses terrains au même prix.

Les élus ne comprennent pas cette proposition M.BORDET n'ayant jamais demandé à la commune d'acheter ses terrains. Il avait proposé à la commune de lui donner ses terrains en échange de la restitution de quelques lots viabilisés.

Sont sortis de la salle, les élus propriétaires concernés par ce sujet : O.SAVARY (pouvoir F.CHAMON). M.BARBE et D.LOROT.

Le maire propose l'achat des parcelles cadastrées à un prix entre 5 à 6 000€ l'hectare.

Les élus passent au vote pour un prix de 5 500€ l'hectare :

Ont voté les 11 élus restants.

Contre (1) : Xavier DUCHET.

Abstentions (2) : Lénia HOUEL. Danièle BROUIN.

Pour (8) : Gérard ARNOUITS. Luc NOLET. François TURCIN (p. D.GAUTHIER). Xavier RATTE. Thierry CORBERON. Bruno DI BLAS. Philippe SODOYER.

### SIAEP du Moulin des Fées

Il est porté à la connaissance des élus l'arrêté préfectoral du 30 avril 2019 concernant le périmètre du SIAEP du Moulin des Fées qui serait constitué à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 des communes de : La Chapelle Vaupelteigne, Fontenay près Chablis, Lignorelles, Ligny-le-Châtel, Maligny, Méré, Pontigny, Rouvray, Varennes, Venouse et Villy. Il est remis à chacun les statuts de cette nouvelle entité.

Les élus, à l'unanimité, acceptent le périmètre proposé par Monsieur le Préfet ainsi que les statuts élaborés par les élus des deux syndicats en place.

### DEVIS

Logements Lafarge - le remplacement d'un ensemble platine interphone a été chiffré à la somme de 2 192.88€ par l'entreprise Bellat de Chablis. Les élus demandent que d'autres devis soient fournis.

Groupe scolaire - l'installation de 2 vidéos projecteurs fixes a été estimée à la somme de 1 725.98€ TTC par l'entreprise Bellat de Chablis. Les élus ne souhaitent pas financer cette installation.

CPI - le chef de corps a fait chiffrer différentes fournitures qui seraient utiles pour les interventions, soit un montant de 3 418.76 € TTC. Il est proposé d'allouer une somme forfaitaire de 2 000€ et de laisser les pompiers choisir le matériel dont ils ont besoin. Les élus votent par 12 voix pour, un contre (D. LOROT souhaiterait tout acheter) et deux abstentions (X.RATTE et B.DI BLAS).

## Questions diverses

**Location 12 rue des écoles** – le locataire demande que la mesure de justice en cours soit levée. Les locataires s'étant engagés, auprès de l'huissier, à payer dans le délai qui leur a été octroyé, la procédure s'arrêtera.

**Véhicule** – le SIVU du Moulin des Fées a changé son Master. Renault reprend l'ancien véhicule 1 800€. Il est proposé aux élus de racheter ce véhicule. Les élus acceptent par 14 voix pour et une abstention (P.SODOYER).

**Marathon de Chablis** – il nous est demandé une vingtaine de bénévoles pour assurer le ravitaillement et la signalisation.

## Informations diverses

**Eclairage public** – l'entreprise DRTP a commencé le renouvellement de tous les luminaires.

**Eglise** – un courrier a été adressé à la mairie quant à l'état du crépi de l'église. Les élus sont bien conscients que l'église nécessiterait un ravalement comme il l'a été stipulé dans le courrier distribué pour le renouvellement des bancs.

Pour les bancs la participation est à ce jour de : 2 730€.

Le comité pour la mémoire a offert un olivier qui a été planté au pied de l'église, une plaque sera apposée.

**Assainissement** – la communauté de communes a élaboré un règlement qui est mis à la disposition du public.

**Analyse d'eau** – l'Agence Régionale de Santé nous informe que la qualité de l'eau est conforme aux exigences de qualité en vigueur, sauf que la présence d'ESA-METAZACHLORE déconseille la consommation d'eau pour les femmes enceintes et les nourrissons.

**Girodmédias** – une prestation a été assurée le 30 avril dernier, ne détectant aucun problème.

**Catastrophe naturelle** – une administrée a fait une déclaration pour un dommage s'élevant à la somme de 204.05€ TTC. La Préfecture a rejeté cette requête.

**Société de pêche** – cette association remercie la commune pour la subvention qui lui a été octroyée.

**Bâtiment** – la démolition de la maison « Fantin » a commencé.

**Voirie** – les travaux de la rue de Chatillon et de la rue des Coteaux Fleuris ont débutés lundi.

**Environnement** – P.SODOYER demande si l'on inscrit la commune au concours des maisons fleuries. En 2018, la commune n'a pas participé et ne souhaite pas s'inscrire cette année.

## REUNION DU JEUDI 4 JUILLET 2019

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 20h 30min, sous la présidence de Gérard ARNOUITS, Maire.

**Présents** : Maurice BARBE. Luc NOLET. Olivier SAVARY. Philippe SODOYER (adjoints). Bruno DI BLAS. François TURCIN. Florence CHAMON. Denis LOROT. Damien GAUTHIER. Danièle BROUIN. Xavier DUCHET. Xavier RATTE (conseillers municipaux).

**Absents excusés** : Lénia HOUEL (pouvoir M.BARBE). Thierry CORBERON (pouvoir F.TURCIN).

**Secrétaire de séance** : X.DUCHET.

Il est donné lecture du compte-rendu précédent qui n'appelle aucune observation.

Par contre, D. LOROT apporte quelques précisions quant à ses propos par rapport :

- au locatif qui amène plus d'enfants que l'accession à la propriété

- aux délibérations sur le projet au lieudit « sur la montée ».

Il est passé à l'ordre du jour.

## ACHAT DE PARCELLES AU LIEUDIT « SUR LA MONTEE »

Tous les propriétaires des parcelles concernées par le projet ont donné leur accord, sauf 3 (O.SAVARY. D.LOROT et A.PARIS qui souhaiterait que soit créée une AFU ; un échange de terrain entre elle et M.BARBE est envisagé avant la réalisation du projet communal sur une surface d'environ 300m<sup>2</sup>).

Le projet pourrait se réaliser en 2 tranches afin de ne pas « geler » la trésorerie de la commune. La zone 1 est d'environ 1 hectare.

G.ARNOUITS a rendez-vous avec la Chambre d'Agriculture la semaine prochaine pour obtenir des précisions quant à l'indemnité des exploitants. Un bail peut être résilié un an avant son expiration, si c'est une zone à urbaniser. Les exploitants concernés sont : MM. BLONDEAU, LAROCHE et SEGUINOT tant dans cette zone que dans l'extension de la ZA.

F. TURCIN demande si les propriétaires pourront toujours avoir la jouissance de leurs terrains quand la commune aura acheté les parcelles. Effectivement, des accords amiables pourront être passés avec la commune, les terrains pourraient continuer à être utilisés, sans bail aux risques et périls de l'exploitant.

Gérard ARNOUITS rappelle que les acquisitions pourront être faites sur le budget de cette année en prélevant sur les dépenses imprévues et que les futurs élus pourront faire ce qu'ils veulent.

## SOUSCRIPTION POUR LES BANCS DE L'EGLISE

Les élus sont informés que pour le renouvellement des bancs de l'église nous avons reçu des engagements à hauteur de 5 755.00€. Cette souscription avait été lancée après un contact avec Monsieur le curé de Ligny-le-Châtel qui avait donné son accord. Toutefois, le renouvellement du matériel est à la charge de la communauté religieuse qui, d'après les propos du curé de Chablis, responsable de la commission paroissiale, n'a pas souhaité participer à la souscription estimant que la priorité était donnée au crépi. Le maire propose d'annuler la participation au renouvellement des bancs sous réserve d'un changement de position du comité paroissial sous un délai d'un mois.

L. NOLET trouve dommage d'arrêter compte tenu du fait que des personnes sont prêtes à s'engager.

O.SAVARY rapporte les propos du comité de Saint-Vincent qui a déjà renouvelé des vitraux et ne souhaite pas participer à cette souscription.

Une décision sera prise lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

## QUESTIONS DIVERSES

### Fossé des Vaurelaines

A la sortie de la propriété sise 2 rue des Maisons Rouges, il y a un pont qui appartient à la commune. Il est obstrué par des gravats qui semblent bloqués par une planche. L'entreprise VILA se propose de déboucher pour un coût de 1 650€ TTC. Les élus acceptent, à l'unanimité, le devis présenté.

### Syndicat du Bassin du Serein

Inondations fréquentes à La Chapelle Vaupelteigne et Etude lancée par le Syndicat : Il faut rester vigilant sur ce dossier car il y a lieu de préserver l'aspersion et surveiller le pont du Serein dont les piles reposent sur du bois.

Le syndicat a aussi budgété des sommes pour une étude du « fossé des Vaurelaines ».

### Locataire

Le comité d'expulsion a maintenu la procédure car le locataire a fait une demande de logement à Domanys qui lui a proposé une location sur Pontigny à partir de septembre.

**Station de pompage du Moulin des Fées** – le charbon actif a été changé et à partir de demain l'eau ne contiendra plus de métazachlore.

**Collège de Chablis** – les élus sont informés que la commune de Bleigny-le-Carreau n'a plus d'école et souhaite donc ne plus adhérer au syndicat ; par contre la commune de Poilly-sur-Serein a demandé son adhésion. Les élus émettent un avis favorable à la modification des statuts en ce sens.

**Maison Fantin** – les travaux seront finalisés par une couche de concassé devant le mur.

**Proxi marché** – Un devis avait été fait en 2016 pour la réfection de la façade, il sera réactualisé et le pignon sera également chiffré. Une estimation a aussi été demandée pour le local de stockage avec création d'un escalier afin d'agrandir l'espace. Attendre le chiffrage.

A plusieurs reprises il a été demandé la présentation de bilans afin de savoir s'il était raisonnable d'investir dans ce bâtiment.

**Taxe d'habitation** – Si elle est supprimée, il semble qu'une partie de la taxe foncière qui bénéficiait au département pourrait être reversée à la commune.

**SIAEP du Moulin des Fées** – Seule la commune de Rouvray est contre la fusion du SIAEP et du SIVU du Moulin des Fées.

**Eclairage public** – La variation de l'intensité de l'éclairage public sera possible dès que les travaux seront terminés.

Xavier DUCHET suggère d'éteindre l'éclairage sur l'église.

François TURCIN a remarqué que le carrefour de la rue du Docteur Hess et du chemin de Beaune n'est pas éclairé.

Gérard ARNOUITS rappelle que les travaux en cours consistaient à remplacer l'existant ensuite un chiffrage pourra être fait pour les « points noirs ». Ces travaux n'étaient pas subventionnés à la même hauteur par le syndicat.

### Questions des élus

Danièle BROUIN demande quels sont les travaux en cours sur le pont du bief.

Gérard ARNOUITS - ce pont appartient au département et afin que l'eau ne stagne plus, il sera posé un caniveau d'un côté et de l'enrobé de l'autre.

François TURCIN a été contacté par des familles qui ont des enfants en bas âge et qui souhaiteraient que des jeux adaptés soient installés.

Il a constaté que les accotements n'étaient pas correctement faits, rue des Côteaux Fleuris.

M.BARBE – sur le chemin de la Belle Allée un fossé et des saignées sont régulièrement faits par M.SEGAULT (infranchissable en voiture), il propose de faire un gué (7m) avec les employés communaux.

François TURCIN souhaite se rendre sur place.

---

## REUNION DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2019

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 20h 30min, sous la présidence de Gérard ARNOUITS, Maire.

Présents : Maurice BARBE. Luc NOLET. Olivier SAVARY. Philippe SODOYER (adjoints). Bruno DI BLAS. François TURCIN. Florence CHAMON. Denis LOROT. Damien GAUTHIER. Danièle BROUIN. Xavier DUCHET. Xavier RATTE. Thierry CORBERON (conseillers municipaux).

Absente excusée : Lénia HOUEL (pouvoir G.ARNOUITS).

Secrétaire de séance : L.NOLET.

Il est donné lecture du compte-rendu précédent.

F.TURCIN précise qu'il aurait souhaité que ce soit la commission de la voirie qui se déplace pour étudier les travaux de la « belle allée ».

Il est passé à l'ordre du jour.

## ZONE D'ACTIVITES

La communauté de communes doit effectuer des travaux sur la station d'épuration et prendra une surface de 1336m<sup>2</sup>.

Cette collectivité fera l'acquisition de la totalité de la surface des terres en zone UE.

M.SWIETECK, huissier à Tonnerre va gérer la dénonciation des baux auprès des exploitants. Une indemnité d'éviction est prévue.

Il est passé au vote pour la vente des parcelles utiles à la communauté de communes : 14 pour et 1 abstention (X.DUCHET).

## **LIEUDIT « SUR LA MONTEE »**

O.SAVARY, M.BARBE et D.LOROT quittent la salle, étant propriétaires dans cette zone.

G.ARNOUITS fait le point sur toutes les parcelles concernées et l'état d'avancement des négociations avec les propriétaires. Certains ne souhaitant pas vendre. Le prix proposé pour l'achat est de 5 500€ l'hectare.

La commune afin d'engager la procédure d'expropriation doit faire une demande d'utilité publique (DUP).

Il est passé au vote pour la DUP (3 élus étant sortis, le vote se fait sur 12 voix) : 11 pour et 1 contre (X.DUCHET).

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Propriété LE CARFF**

Un héritier s'est manifesté ce jour. Il souhaite que la propriété soit vendue. Il lui a été conseillé de contacter les voisins qui étaient acquéreurs. La commune n'est donc pas dans l'obligation de prendre un arrêté de péril.

### **Eclairage public**

La totalité de l'éclairage du village a été passée en « led » avec un abaissement de 50% de l'intensité de 22h à 6h.

Les travaux dans l'espace Lafarge sont commencés et permettront que cet éclairage fonctionne avec l'éclairage public.

Un devis a été demandé afin d'installer 2 points lumineux rue du Stade, 1 point lumineux rue des Coteaux Fleuris, 1 point lumineux au carrefour de la rue de Méré et de la rue des Tilleuls. Il y a aussi le remplacement du candélabre vers le monument aux morts et la prise en compte des halogènes de l'église sur la programmation. Le coût de ces travaux est de 35 229.54€ TTC, soit 8 807.38€ TTC à la charge de la commune.

F.TURCIN rappelle qu'il y a d'autres « points noirs ».

G.ARNOUITS suggère que pour la programmation 2020 un tour complet de la commune soit effectué afin de recenser tous les lieux à éclairer et les faire chiffrer au syndicat.

X.DUCHET n'aurait installé que les luminaires rue du Stade.

Il est passé au vote : 13 pour, 1 abstention (X.DUCHET) et 1 contre (D.BROUIN).

### **Secrétariat**

La secrétaire étant en congé maladie, se pose le problème de son remplacement. Les adjoints assurent des permanences à tour de rôle.

Des offres d'emploi ont été déposées mais compte tenu de la spécificité du travail (comptabilité, gestion des payes, élections, état-civil ...) les CV reçus n'ont pas le profil, il s'agit de secrétaires sans notion de comptabilité ou du mode de fonctionnement d'un service public.

Le poste n'est pas libre car ce n'est qu'un remplacement pour maladie dont nous ignorons la durée (Les postulants souhaitant des mutations ou des CDI). D'autre part, il ne nous est pas possible de créer un nouveau poste tant que l'existant est occupé.

**Subventions** – nous sommes sollicités par les Tonics Girls et le Lycée Saint Joseph pour l'octroi d'une subvention. Les élus refusent de donner une suite à ces requêtes

### **Panneau publicitaire**

Il est donné lecture d'un courrier de M.DURUP qui souhaite apposer des panneaux publicitaires à l'entrée du village sur le domaine public.

Certains élus suggèrent qu'il mette des panneaux « Girod ».

X.DUCHET pense qu'il faut faire comme pour les autres annonceurs et l'autoriser.

F.TURCIN souhaite qu'il y ait une harmonisation.

Il est passé au vote : 13 pour, 1 abstention (O.SAVARY) et 1 contre (F.TURCIN).

**Marathon de Chablis** – afin de gérer le ravitaillement, il est demandé des bénévoles : M.BARBE, L.NOLET, P.SODOYER, X.RATTE et D.GAUTHIER se portent volontaires. O.SAVARY est déjà pris avec la Banda.

Les bouteilles achetées par la commune pour le rallye serviront de lots au marathon.

**Comité pour la mémoire** – l'inauguration de la plaque et de l'olivier est prévue le samedi 9 novembre à 14h (prévoir l'envoi d'une information à la population).

**Station d'épuration** – les élus sont informés que la Communauté de Communes procédera aux travaux prévus par le SIA la Garenne, à savoir : modernisation des ouvrages, création d'un nouveau bassin de stockage, ... pour un coût d'environ 400 000€.

**Logement de l'école** – le locataire a libéré l'appartement, un état des lieux a été établi par M.TOTAL, huissier de Justice à Auxerre qui avait en charge ce dossier. La commission des bâtiments a fait une visite du logement et n'a pu que constater que son état était déplorable. Différents corps de métier devront intervenir pour la réfection totale de l'intérieur.

**Voirie** – M.BARBE a fait chiffrer la remise en état du chemin n° 34 du Dessus du Trié, soit un coût de 7 980€ TTC. Il semble que les viticulteurs et agriculteurs seraient prêts à transporter les matériaux. M.BARBE doit les revoir.

D. LOROT précise que les bennes ne sont pas prévues pour faire des travaux publics et les cailloux, souvent, les endommagent. La location d'une pelle serait trop onéreuse car les chargements prendraient trop de temps, avec un faible tonnage à chaque fois. Il semble que le mieux soit de faire appel à une entreprise.

**Lieudit « Sur la Montée »** - D.LOROT demande des précisions quant au prix d'achat des terrains et il reproche à la commune de ne pas acheter assez cher, les terrains selon lui seraient achetés à 1/20<sup>ème</sup> de leur valeur.

**Balayage** – F.TURCIN signale un besoin de balayage dans la rue des Coteaux Fleuris et demande que les trous sur le bas-côté soient bouchés (côté Chablis).

# ETAT-CIVIL

## Année 2019

### NAISSANCES

**MAILLET Leny Martin Christophe**  
Né le 9 janvier 2019 à Auxerre

**MALLET Aria Sylvie Marie-Françoise**  
Née le 15 janvier 2019 à Auxerre

**GRAILLOT Julia**  
Née le 11 février 2019 à Auxerre

**MAILLOT Elio**  
Né le 1<sup>er</sup> juin 2019 à Auxerre

**REMYOT Adrien Guillaume Sylvain**  
Né le 18 juillet 2019 à Auxerre

**PIERQUET John Philippe**  
Né le 26 juillet 2019 à Auxerre

**LAROCHE Basile Paul**  
Né le 30 juillet 2019 à Dijon

**VITO Treivys Kossivi**  
Né le 17 novembre 2019 à Auxerre

### MARIAGES

**DE LABROUHE de LABORDERIE**  
**Laurent Marie Stéphane**  
et  
**QUINT Anne-Sophie Marie**  
Le 12 juillet 2019 à Maligny

-----  
**REMYOT Julien André Pierre**  
et  
**BLONDEAU Laure Edwige Sylvie**  
Le 17 août 2019 à Maligny

### DECES

**PARIS Marcelle Marie** veuve **PLICHON**  
Décédée le 7 Février 2019 à Maligny

**MUTHELET Christophe** André Maurice  
Décédé le 28 avril 2019 à Maligny

**SAINTRAPT Roger** Pierre Marcel  
Décédé le 18 juillet 2019 à Dijon

**DUCLOS Albert**  
Décédé le 12 août 2019 à Auxerre

**FOULET André** Henri  
Décédé le 22 septembre 2019 à Auxerre

**MEUNIER Charles** Paul  
Décédé le 6 octobre 2019 à Maligny

## CHRONIQUE METEO.

Avec le précédent bulletin, nous nous sommes quittés en novembre 2018. Voici la météo à Maligny, de décembre 2018 à novembre 2019.

### Décembre 2018 : 118 mm

Mois pluvieux et gris. Le 1<sup>er</sup> WE, celui du Marché de Noël organisé par le Comité des Fêtes de Maligny va totaliser 34 mm, pas de quoi réjouir les visiteurs ou les exposants. Des pluies jusqu'au 10. Soleil et vent d'est du 12 au 14 avec des gelées matinales approchant -7°. Retour des nuages et de la pluie pour la dernière quinzaine de l'année. Grand vent du SO avec des rafales à 70 km/h le 21. Douceur du 21 au 23 avec 14° l'AM. On retrouve le froid à Noël et on enregistre -6° le 27. Brouillard le 30 et bruine à la St-Sylvestre.



### Récapitulatif de l'année 2018

Janv : 186 mm   Fév : 62 mm   Mars : 78 mm   Avr. : 55 mm   Mai : 62 mm   Juin : 68 mm  
Juil. : 15 mm   Août : 45 mm   Sept : 15 mm   Oct. : 36 mm   Nov. : 69 mm   Déc : 118 mm

Avec 809 mm, côté précipitations, l'année 2018 se trouve au-dessus de la moyenne de ces 28 dernières années (761 mm). Après un début d'année très humide, compensé par une période sèche de juillet à octobre la pluie a fait son grand retour en décembre. Dans le précédent bulletin, arrêté en novembre 2018, je n'avais tablé que sur la moyenne du mois de décembre, pour donner une estimation de l'année, il fallait compter presque le double de précipitations que d'ordinaire.

L'année 2018 a été l'année la plus chaude, en France, depuis plusieurs décennies, 1,2° de plus que la normale, ainsi que l'année la plus orageuse de ces 30 dernières années.

### Janvier 2019 : 52 mm

Une première quinzaine nuageuse. Les températures matinales sont souvent négatives, -5° par exemple le 11 et le 17. Le vent de NO apporte quelques précipitations dans la deuxième semaine. Une averse de neige fondue le 17. Beau temps du 18 au 21. Le 21, le ciel était bien clair pour observer le magnifique spectacle de l'éclipse totale de Lune mais il fallait se lever tôt : à 5h30, c'était le bon moment pour observer le phénomène, la Lune passant progressivement dans le cône d'ombre de la Terre, en ligne avec Castor et Pollux, les deux étoiles brillantes de la constellation des Gémeaux. Rendez-vous à la prochaine éclipse totale de Lune, le 16 mai 2022. Le 22, nous sommes en alerte orange : la neige tombe une bonne partie de l'AM et la couche atteindra 4 cm. Neige dans la nuit et le lendemain, ainsi que dans la nuit du 24. Temps venteux en fin de mois, le 26 et le 29 avec la tempête Gabriel, et encore de la neige le 30.

### Février 2019 : 27 mm

Un mois dominé par le beau temps avec 12 jours de températures matinales faiblement négatives (-2° à -3°). Le 4, une bande de 25 grues remonte déjà vers le nord. Le 10, la tempête Isaias traverse la France et nous donne des rafales à 80 km/h. Brouillard les 12 et 13. A partir du 15, avec le soleil, les températures de l'AM sont douces, autour de 16° et jusqu'à 18° en fin de mois. On enregistre donc un record de chaleur pour un mois de février.

### Mars 2019 : 62 mm

Temps perturbé et venteux jusqu'au 18 mars. La tempête Freya du 4 mars et ses rafales à 100 km/h va décoiffer un peu le village : tuiles et branchages à terre nécessiteront des interventions de première urgence.

La nuit du 6 sera encore bien agitée. Un grand vent de NO, le 11, pousse les giboulées de grêle. Coup de vent orageux le lendemain et du grésil le 13. De la pluie avant le retour du beau temps qui va ensoleiller la deuxième quinzaine, amenant les températures à flirter avec les 21° en fin de mois.



#### Avril 2019 : 52 mm

De la grêle les 2 et 3. Le 5, première alerte à la gelée dans les vignes avec -1° et quelques chaufferettes allumées. De même les 12 et 13, mais c'est surtout le 14 que tous les moyens seront mis en œuvre pour contrer les -4° au petit matin. Il fait beau alors mais avec le vent du N et les nuits claires, la jeune végétation n'est pas à son affaire. Beaucoup de personnes comprendront qu'il ne faudra pas compter sur les cerises, les prunes ou les noix de leur verger pour se régaler cette année. Du 18 au 23, les températures de l'AM tourneront à 25°. Une bonne pluie le 25 avec 15 mm dans la journée.



#### Mai 2019 : 66 mm

Des températures matinales juste en dessous de zéro le 5 et le 6. On parle de record de froid en France. L'air froid nous vient directement de l'Arctique. Pluie et grésil au programme de ce début de mois. 35 mm dans le pluviomètre en deux jours, le 8 et le 9, avec 3 orages successifs dans la soirée du 8. Un vent du nord bien fort (jusqu'à 60 km/h) souffle du 12 au 15. Beau temps donc du 12 au 24 et des averses dans les derniers jours du mois.

#### Juin 2019 : 30 mm

Beau et très chaud les 4 premiers jours, jusqu'à 30°, l'AM. Le 7, c'est la tempête sur la côte Atlantique et chez nous le vent souffle fort. Régime d'averses et d'éclaircies jusqu'au 12 et ses rafales à 60 km/h. La chaleur s'installe même s'il tombe 13 mm dans la nuit du 14 au 15. C'est ce jour-là que la Drôme va subir des orages de grêle avec des conséquences désastreuses sur les habitations, les voitures et les arbres fruitiers. La pluie orageuse du 19 (4 mm seulement) va rester en mémoire car elle ne sera pas prête d'être supplantée, mais ça, nous ne le savions pas encore. C'est le grand beau jusqu'à la fin du mois, le grand chaud également et le grand show de la canicule qui joue la vedette sur les médias : annoncée, commentée, elle est sur toutes les lèvres et fait monter la fièvre. La campagne est à blanc, l'herbe a perdu sa verdure, l'atmosphère est surchauffée, les habitations gardent un semblant de fraîcheur derrière les volets, on ventile la nuit mais on supporte quand on n'a pas un travail « en plein cagnard » à effectuer, on adapte ses horaires, son rythme de vie, quand on peut évidemment. Un air de vacances plane, la mer ou la montagne en moins. Alerte orange canicule dès le 24. On atteindra 40° à l'ombre le 26. Le 28, l'alerte sera rouge mais ce ne sera que pour 4 départements du midi. Une semaine de canicule pour nous avec des températures nocturnes ne descendant pas en dessous de 20°, restant à 22° dans la nuit du 26 au 27. Organismes éprouvés, plantes desséchées, rôties, feuilles grillées, petits arbres fruitiers calcinés. Le Serein ne ressemble plus à une rivière, son niveau est vraiment bas.

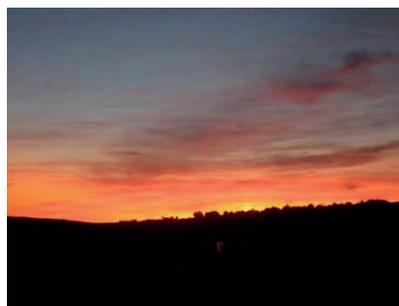


### Juillet 2019 : 20 mm

Le 1<sup>er</sup> juillet, vent du nord, la température est plus supportable. Avec 31 ° l'AM, on se sent bien, on supporte ces dix degrés de moins. Il va faire encore très chaud le 5 et le 6, avec plus de 34° à l'ombre. Le 6, les orages éclairent le ciel, au loin seulement. Beau temps jusqu'au 11 qui nous amène des nuages et trois ou quatre gouttes. Grand soleil avec vent du nord soutenu jusqu'au 17. Le 16, on a bien vu l'éclipse partielle de Lune avec son maximum à 23h30 même si notre satellite est resté bas sur l'horizon. Tout juste trois gouttes le 19 alors qu'il n'a pas plu depuis un mois déjà. Puis les températures vont grimper. L'alerte orange canicule est activée le 22 à 16h. Pendant 3 jours, le thermomètre va afficher plus de 40° à l'ombre en plein après-midi avec un record à 42°1 le 24. A minuit, il fait encore 30° et si on peut laisser les fenêtres ouvertes la nuit à la campagne pour que le semblant de fraîcheur nous gagne, c'est en ville que les gens souffrent avec la restitution dans l'air de la chaleur absorbée par le béton. Le 25, nous sommes même en alerte rouge canicule, du jamais vu dans notre région. Avec cette fournaise, les feuilles des arbustes grillent, les fruits comme les prunes se recroquevillent et tombent. Les gazons sont des tapis-brosses. Ce jour-là, l'astéroïde « 2019 OK » a frôlé la Terre à 77000 km, presque à l'insu des astronomes qui ne l'ont repéré qu'une semaine avant. Ce gros caillou spatial mesurait entre 50 et 130 m, de quoi faire du « bobo » s'il nous avait percutés. Le 26 au soir, la situation caniculaire s'apaise, un grand vent se lève avec un orage sec vers 22 h. Enfin, le 27, la pluie tombe, salvatrice, 28 mm, la dernière remontait à 38 jours. La fin de mois est plus agréable avec des températures de saison.

### Août 2019 : 36 mm

C'est toujours le grand beau dans la première semaine d'août. Un nouvel arrêté préfectoral maintient le secteur du Serein Amont en alerte renforcée pour la sécheresse. Le 4, on dépasse les 32° à l'ombre, mais on s'est habitué à la chaleur et on le remarque à peine. La pluie du 7 août est la bienvenue avec 22 mm et seulement 28° dans l'AM. Dès le lendemain, remontée des températures jusqu'à 34° le 9. L'air est étouffant, l'alerte orange aux orages est déclenchée, mais nous n'aurons rien, pas comme en Meurthe-et-Moselle où sévit une tornade. Le 10, les rafales atteignent 60 km/h et il fait frais le dimanche 11. Temps ensoleillé jusqu'au 16 puis de la bruine toute la journée le 17. Ensuite beau temps jusqu'au 31. Le 22, le préfet prend un nouvel arrêté sécheresse. Cette fois, c'est l'état de crise. Si on n'arrosait plus les fleurs depuis longtemps, on pouvait encore mettre un peu d'eau dans le potager. Maintenant, c'est interdit aussi et le jardinier n'aura plus qu'à observer les quelques légumes, qui avaient jusque-là résisté à l'ardeur du soleil, dépérir définitivement. Chaque après-midi connaîtra des températures supérieures à 30° (35° à l'ombre le 31).



### Septembre 2019 : 33 mm

Septembre débute avec des températures plus conformes à la saison. Loin de chez nous, c'est l'ouragan Dorian de catégorie 5 qui ravage les Bahamas avec des vents à 295 km/h. Globalement, il fait beau pendant 3 semaines et au milieu du mois, les températures sont à nouveau au-dessus des normales (30 °), même si le thermomètre le matin est souvent en-dessous de 10°. L'Yonne traverse un épisode exceptionnel de sécheresse. Les vendanges débutent le 12 dans de bonnes conditions météo, de la qualité, mais la quantité ne sera pas

toujours au rendez-vous, rien à voir avec l'année 2018 très généreuse. Des éclaircies et un peu de pluie pendant la dernière semaine.

#### Octobre 2019 : 132 mm

Le mois va nous mettre au régime des nuages, des éclaircies et des averses. C'était prévisible, les équilibres devant se rétablir, forcément, une période humide nous attendait. Le temps sera très doux du 12 au 14. La journée du 20 sera bien arrosée avec 46 mm en 24 h. En fin de mois, dès le 25, les premières bandes de grues sillonnent le ciel. Il fait encore doux l'AM, autour de 20°. Brume et pluie marquent les derniers jours du mois avec des températures variant de 7° le matin à 12° l'AM. Le 31, encore des grues mais les bandes de volatiles se croisent. Elles sont nombreuses à remonter vers le nord. Non, ce n'est pas le printemps qui revient, c'est seulement une forte tempête qui s'annonce au sud-ouest. Le 30, nous sortons de l'état de crise pour la sécheresse mais ne sommes rétrogradés qu'en alerte renforcée. La végétation a repris de la vigueur, l'herbe est à nouveau bien verte mais les nappes en profondeur peinent à se reconstituer.

#### Novembre 2019 : 106 mm

La tempête Amélie fait des dégâts sur les côtes de l'Atlantique, dans le centre de la France et dans le midi, le 3. Ici, le vent soufflera fort, sans plus. Pendant la première semaine, il faudra toujours avoir un parapluie à portée de main. Des inondations ont lieu dans le Pas-de-Calais. A Maligny, malgré les pluies d'octobre, le niveau du Serein est toujours très bas. Le 8, des milliers de grues nous font lever le nez vers le ciel. Elles seront 160 000 ce jour-là à traverser le ciel icaunais, d'après les contributeurs de la LPO. Il faut dire que le lac du Der en accueillait 268 000 le week-end précédent.

Semaine grise et pluvieuse du 11 au 17. Le 11 est marqué par un tremblement de terre de magnitude 5,4 dans la région de Montélimar, au Thueil, où les dégâts sont conséquents. Le 12, c'est Venise qui se retrouve sous les eaux, un comble pour cette cité pourtant habituée à l'Acqua Alta mais cette dernière est historique, inondant 80% des habitations. Le 15 enregistre à la fois 20 mm et l'abrogation par le préfet des mesures de restriction de l'eau. Le mois compte déjà 63 mm de précipitations. Dans le sud-est de la France, la neige tombe en abondance et des villages resteront 4 jours sans électricité. Brouillard ensuite et de bonnes gelées matinales autour du 20 avec -5°. Le vent du sud ramène la pluie ensuite. Une belle accalmie l'AM du 23 pour le cross départemental des sapeurs-pompiers, organisé par le CPI de Maligny. Dans le Var, c'est l'alerte rouge aux inondations, tout comme dans les Alpes maritimes, avec des victimes et partout des eaux boueuses envahissant les maisons, pendant le WE, marqué chez nous par la douceur. Temps perturbé, la dernière semaine avec des températures relativement douces l'AM. Averses et grand vent avec des rafales à 60 km/h, le 27.



Récapitulatif de l'année 2019 jusqu'en novembre : 616 mm pour 11 mois

Janv : 52 mm   Fév : 27 mm   Mars : 62 mm   Avr. : 52 mm   Mai : 66 mm   Juin : 30 mm  
Juil. : 20 mm   Août : 36 mm   Sept : 33 mm   Oct. : 132 mm   Nov. : 106 mm   Déc : ? mm

Avec 616 mm en 11 mois, l'année 2019 s'inscrit dans les années exceptionnelles, avec un été d'une chaleur et d'une sécheresse remarquables, donnant l'impression que la saison des vacances n'en finissait pas. Si le pluviomètre nous apporte 73 mm en décembre (moyenne des 29 dernières années), l'année pourrait comptabiliser 689 mm, bien en-dessous de la moyenne des 762 mm. L'avenir nous le dira.

*Luc Nolet*

## COMITE MALINEEN POUR LA MEMOIRE

Après le décès de Monsieur Paul Chytelman et de Monsieur Roger Séguinot, nous avons dû cette année déplorer la perte de notre dernier président en la personne de Monsieur Paul Meunier, survenue le 14 octobre de cette année. A ce jour nous n'avons malheureusement trouvé personne pour succéder à ce poste.

Comme chaque année, la commémoration de la « Journée des Déportés » a eu lieu le 27 avril au cimetière de Maligny. Une fois encore on ne peut que déplorer le peu de participation à cette réunion.

Ainsi que nous en avions le projet l'an dernier, nous avons concrétisé l'achat d'un olivier et d'une plaque commémorant la disparition de toute la famille Hess ainsi que celle de Monsieur Marco Eskenazi dans le camp d'Auschwitz. Nous avons donc acheté cet arbre au Mont-St-Sulpice et nous sommes mis en quête d'un marbrier susceptible de réaliser cette plaque. Nous avons cherché avec M. le Maire l'endroit le mieux adapté pour l'implantation de cet arbre, et avons, d'un commun accord, choisi l'endroit où il se trouve actuellement.

A cette occasion nous remercions Mr Arnouts ainsi que les employés municipaux pour leur aide à transporter, planter et installer l'olivier et sa plaque.

Le 9 novembre a eu lieu l'inauguration de cet ensemble, en présence M. le Maire, M. le Préfet, M. le Député et M. le Président du Conseil Départemental. Ont également assisté à cette inauguration les Présidents du Souvenir Français et de la FNACA, accompagnés de leurs drapeaux.

Nous remercions le Capitaine Dufour pour son aide dans l'organisation de la cérémonie.

Un grand merci de notre part à M. Jean Durup, à M. Arnouts, qui nous ont beaucoup aidés ainsi qu'à l'Yonne Républicaine pour ses reportages.

Nous avons été très sensibles à la grande participation des Malinéens et nous les en remercions chaleureusement.

La secrétaire  
E. Laurent





Maligny, fier de ses racines. Un village qui aime vivre et partager des moments conviviaux. Le Comité des Fêtes de Maligny a été créé pour cela. Cependant nous avons besoin de vous afin de continuer à faire vivre notre village. Nous avons besoin de bénévoles, de personnes motivées et bienveillantes. Vous aimez partager, vous aimez votre village, alors rejoignez-nous !

# MALNÉÉENS MALNÉÉENNES

**REJOIGNEZ-NOUS !**

Nous sommes fiers cette année de vous avoir proposé diverses manifestations, que nous reconduirons l'année prochaine :

- Repas annuel
- Concours de Pétanque
- Fête Nationale
- Vide-Maisons
- Marché de Noël

...

[comitedesfetesdemaligny@gmail.com](mailto:comitedesfetesdemaligny@gmail.com)



## Comité de Saint Vincent de Maligny



Chères Malinéennes, chers Malinéens,

Cela fait maintenant plusieurs années que le Comité de Saint-Vincent de Maligny célèbre de nouveau Saint-Vincent.

Cette année, la célébration fut un succès, lors de la messe en l'église Notre-Dame-de-l'Assomption de Maligny et du vin d'honneur, mais surtout lors du banquet qui a suivi.

Amitié, convivialité et partage ont animé cette belle journée de fête.

Nous vous donnons donc rendez-vous le samedi 25 janvier 2020 pour célébrer Saint-Vincent. Messe, vin d'honneur et banquet vous attendent.

Programme, horaires, menu et bulletin d'inscription arriveront prochainement dans votre boîte aux lettres.

Laurence, Pierrick et moi-même restons disponibles pour vous renseigner.

Mathieu Savary-Terrier

Président du Comité de Saint-Vincent

[comite.stvincent.maligny@gmail.com](mailto:comite.stvincent.maligny@gmail.com)





## TENNIS CLUB DE MALIGNY



Nous avons réouvert l'école de tennis avec 4 nouveaux jeunes, chaque lundi soir, de 17 à 18h, au gymnase de Ligny, ce qui est une très bonne nouvelle pour le club. Nous espérons atteindre plus de jeunes afin de la développer dans les années à venir.

En ce qui concerne les séniors, 3 nouveaux adhérents nous ont rejoints pour solidifier les équipes en championnat.

En championnat d'hiver, l'équipe 1 reste toujours en 1ère division et l'équipe 2 en 4ème.

En championnat de printemps, l'équipe 1 est 2ème division et la 2 en 6ème.

Nous avons développé un partenariat avec l'AJA Tennis pour que les joueurs puissent s'entraîner l'hiver sur des terrains couverts, dans des conditions optimales, le jeudi soir.

Les deux terrains extérieurs de Maligny sont devenus impraticables en raison de leur vétusté. Nous attendons de voir comment le nouveau conseil municipal et son maire aborderont le sujet en 2020. Nous avons l'espoir que ces installations puissent être complètement rénovées. Dans le cas contraire, nous devons entamer des négociations avec d'autres clubs afin qu'ils nous louent ou prêtent leurs terrains.

Nous allons réorganiser un repas fin février, le dernier moules-frites ayant été une belle réussite. Nous comptons sur vous pour cette soirée, une tartiflette devrait ravir vos papilles.

Enfin, nous allons développer une tenue d'été avec de nouveaux sponsors pour équiper les joueurs évoluant dans les différents championnats.

Le président, Joshua Cornette.

---

### Association Départementale des Veuves, Veufs et Orphelins

39 Bd St-Georges 89000 AUXERRE. Tel : 03 86 51 53 84

Permanence lundi et jeudi, chaque semaine

ou chez Mme Ferrand Monique (Tel : 03 86 47 41 05)

Nous avons 35 adhérentes sur le secteur de Maligny, Chablis et ses environs.

Nous nous retrouvons le 3<sup>ème</sup> lundi de chaque mois avec belotte, rami ou d'autres jeux de société. Nous préparons un goûter bien apprécié.

Nous avons préparé les Rois en janvier, un vrai régal avec les galettes de la maison Fournier, mais aussi des crêpes, des repas à Chablis ainsi que deux repas au lycée Vauban à Auxerre.

J'invite les jeunes veuves ou veufs, où le drame arrive, restant seules ou seuls avec les enfants, à profiter d'un legs par l'Académie Française, il ne faut pas hésiter à demander.

La mutuelle santé fonctionne, elle compte 350 adhérents de la FAVEC, et elle est en place, au niveau national, avec Harmonie Mutuelle.

Nous avons perdu Mme Gallois cette année, elle a participé jusqu'à la fin de sa vie, nous avons apprécié ses gâteaux.

Merci à M. le maire et au conseil municipal pour le confort que nous avons, ainsi que pour la subvention que nous recevons sur le secteur, d'un montant de 120,00 € par an.

Nous vous souhaitons une bonne fin d'année à tous et la paix dans ce monde de folie.

Monique Ferrand



## Les Amis de l'École en fête tout au long de l'année !



Les Amis de l'École sont de nouveau repartis en fête pour une nouvelle année scolaire 2018-2019, avec le soutien de la directrice de l'école et de l'équipe enseignante.

En octobre les festivités commencent avec le bal masqué organisé par l'association. Parents, enfants, famille et enseignants se sont retrouvés pour se déguiser et passer une agréable soirée remplie de convivialité et de joie.

En novembre, l'association a proposé aux parents de l'école une vente de chapons, qui a remporté un véritable succès.

Pour finir l'année 2018, en décembre, l'association a participé au Marché de Noël organisé par le Comité des Fêtes de Maligny. La tombola organisée à cette occasion a été une franche réussite ainsi que la vente des sapins.

En février 2019, il y a eu le rendez vous annuel du carnaval, avec un superbe cortège qui a arpenté les rues du village au son des sifflets, des chants et de la joie des participants. Un goûter est venu clôturer cette belle manifestation.

Pour clôturer l'année scolaire 2018-2019, le 15 juin dernier, l'association a organisé, en collaboration avec l'équipe enseignante, la fête de l'école. Le superbe spectacle des enfants mis en place par les enseignants a fait la joie des spectateurs. L'après-midi s'est poursuivi par la proposition de divers stands de jeux (structure gonflable, tombola, maquillage, jeux en bois, pêche à la ligne, Initiation à la pêche avec l'association « La Vandoise ») qui ont fait la joie des petits et des grands. Pour terminer cette belle journée, adultes et enfants se sont retrouvés autour d'un repas. Convivialité, partage et échange étaient au rendez vous. Sans vous, parents, enfants, famille, amis et enseignants, cette fête n'aurait pas connue un tel succès !

L'organisation et la réussite de toutes ces manifestations, grâce à la participation des enseignants, parents, élèves, familles, amis, villageois, commerçants et vignerons, a donc permis à l'association Les Amis de l'École de reverser une fois encore, un bénéfice de 5000€ à l'École Pierre Perret, pour ainsi permettre aux enseignants de financer leurs projets et sorties annuels pour que les enfants puissent profiter pleinement de leur scolarité.

Toutes ces manifestations demandent beaucoup de temps et d'investissement personnel. La réussite de celles-ci dépend de nous tous. Tous les membres de l'association Les Amis de l'École tiennent donc à vous remercier pour votre présence, votre investissement et votre participation lors des différents événements de l'association. Cependant l'association manque de bénévoles !!! Alors si vous souhaitez rejoindre l'association, même en cours d'année, vous serez accueillis avec grand plaisir !

L'association Les Amis de l'École vous souhaite à tous de très bonnes fêtes de fin d'année, et nos meilleurs vœux pour 2020 !

L'association Les Amis de l'École



# AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers tient à remercier les habitants de Maligny de les avoir très bien reçus lors de leur passage pour les calendriers.

Notre choucroute a rencontré peu de succès avec une cinquantaine de convives mais nous allons persévérer.

En ce qui concerne le méchoui du 14 juillet, il a dépassé les 90 invités.

Je vous donne donc maintenant rendez-vous pour notre prochaine manifestation qui sera le Méchoui, le 14 juillet 2020, puis pour la Choucroute, le 7 novembre 2020.

Il est à noter, en accord avec la mairie, que les pompiers de Maligny continuent de faire les nids d'insectes sur la commune. Contacter la mairie au 03.86.47.44.91 ou Gilles Di-Blas au 06.87.07.94.94.



L'Amicale.



En ce qui concerne le corps des sapeurs-pompiers de Maligny, nous sommes toujours à la recherche de nouveaux volontaires pour compléter notre effectif. Pour cela, merci de contacter la mairie, ou le chef de corps, l'adjudant-chef Frédéric Raimond au 06.23.92.31.15.

Le corps des sapeurs-pompiers en quelques chiffres :

- 2 véhicules : 1 FPT (Fourgon Pompe Tonne) pour l'incendie et 1 CTU (Camion Tous Usages) pour le secours à personne.

- 10 pompiers, hommes et femmes

- Une cinquantaine d'interventions par an :

-80% de secours à personne.

-10% d'incendies.

-10% d'opérations diverses.

Cette année, le cross des sapeurs-pompiers de l'Yonne a été organisé à Maligny et tous les membres du CPI de la commune ont œuvré pour faire de cette épreuve sportive départementale une réussite. Le complexe sportif Julien Berségol et les chemins au milieu des vignes avoisinantes ont connu une belle animation, avec les courses des différentes catégories, le samedi 23 novembre.

Le corps des Sapeurs-Pompiers de Maligny.



*Suivez-nous sur Facebook/Corps de Première Intervention de Maligny*



## Association d'Aide à domicile ADMR de Ligny et ses environs

### Activité stable en 2018

« En 2018, notre activité reste supérieure à 15000 heures. Si la gamme autonomie (avec prises en charges) est en augmentation avec 67 clients et près de 11 000 heures effectuées, les gammes domicile (sans prise en charge) et famille, en particulier la garde d'enfants, diminuent. De ce fait, et malgré un très bon résultat de la vie associative, nous accusons un déficit financier..» a expliqué la présidente, Jacqueline Fromonot, lors de l'assemblée générale qui se tenait à la salle Lafarge à Maligny en présence des maires de plusieurs communes du secteur, de la présidente de la fédération départementale, des adhérents nombreux et de quelques salariées de l'association.



### Les objectifs de l'ADMR

Ils sont inchangés : « Apporter services et bien-être aux personnes qui en ont besoin, à tous les âges de leur vie, des enfants aux personnes âgées en passant par les couples et les familles tout en assurant l'emploi des salariées ». Des objectifs qui sont atteints grâce à l'implication des bénévoles actifs, au professionnalisme des intervenantes et de la coordinatrice. L'année dernière, 27 personnes (dont 12 CDD) ont été employées à temps partiel pour un total de 9 équivalents temps pleins. « Notre travail est reconnu par nos bénéficiaires. L'enquête menée auprès d'eux a révélé un taux de 91 % de satisfaction » a précisé la présidente « Cependant, le recrutement est de plus en plus de difficile. J'insiste sur le fait que la formation est une priorité, notamment pour les nouvelles embauchées ».

### Où trouver la Maison des services ?

Cette fin d'année 2019 a été marquée par le déménagement de la Maison des Services dans un nouveau local situé au 29 bis de la Grande rue, mis gracieusement à disposition de l'association par la commune de Ligny. « Dans cet espace très fonctionnel, les conditions seront idéales pour préparer l'obtention de la certification AFNOR » a annoncé la présidente.

La maison des services est ouverte au public lundi, mercredi et vendredi de 9 à 12 heures et de 14 à 16 heures.



### Contacts

**Maison des services** : 29 bis, grande rue à Ligny-le Châtel, tél. 03.86.98.01.41

[mdsligny@fede89.admr.org](mailto:mdsligny@fede89.admr.org)

**A Maligny** : Bonnet Mireille tél. 03.86.47.47.44 ; Desplat Catherine tél. 03.86.98.00.97  
Nolet Sylvette tél. 03.86.47.48.99



Le maire et les membres du conseil municipal vous souhaitent d'excellentes fêtes de fin d'année et vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2020.

Afin de célébrer l'année nouvelle, ils vous convient, autour d'un petit buffet,

**le VENDREDI 3 JANVIER à 19h 00, au Caveau,**

pour la séance des vœux où seront accueillis les nouveaux habitants et les enfants nés en 2019.



